

Conflans Cadre de Vie et Environnement



N°10 – Octobre 2025

Association indépendante Loi 1901

Lettre Infos spéciale installations industrielles en bords de Seine et d'Oise



L'usine SIAAP-Seine-aval du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, et son environnement proche

CCVE relaie un article très complet, publié par France Info et FR3 Paris-Ile-de-France, qui présente les interrogations causées par la proximité des installations du SIAAP envers les communes environnantes, dont **La-Frette-sur-Seine, Herblay-sur-Seine, et Conflans-Sainte-Honorine, situées à 1 km...**

<https://france3-regions.franceinfo.fr/paris-ile-de-france/yvelines/que-faire-en-cas-d-accident-grave-la-plus-grande-station-d-epuration-d-ile-de-france-suscite-l-inquietude-de-riverains-3206969.html>

Cet article mentionne en particulier, les observations du CAPUI (Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielles - <https://www.capui.org>).



Vue aérienne de l'usine SIAAP-Seine-aval
depuis Herblay-sur-Seine et La-Frette-sur-Seine (© Capui)

Les observations du CAPUI :

Constat d'alarmes intempestives, d'odeurs très désagréables, de mousses sur la Seine.

Le SIAAP travaille sur la diminution de ces nuisances depuis quelques années, mais une population de 250 000 personnes est concernée potentiellement par ces nuisances.

Rappel des accidents constatés au cours de ces dernières années :

- *Formation d'un nuage gazeux orangé en **2018**, suite au contact de deux produits chimiques - nitrate de calcium et chlorure ferrique - dans une cuve de l'usine. « Heureusement sans pollution toxique importante de l'air selon le SIAAP ».*
- *Feu survenu en **2019**. L'incident a révélé une absence de prise en compte des risques, avec un manque de détecteurs et les difficultés des pompiers à se raccorder à l'eau, ce qui a provoqué une longue intervention.*
- *Problèmes de sécurité liés au transport par barge, de produits chimiques vers l'usine : « En **2023**, une barge qui transportait du nitrate de calcium a percuté un ponton, il y a eu une fuite et le produit s'est déversé dans la Seine ». Le SIAAP avait indiqué « l'absence d'impact de l'incident sur le milieu naturel ».*

Que faire en cas d'accident grave ? Se confiner ? La population ignore les risques liés à l'usine, il faut plus d'informations.

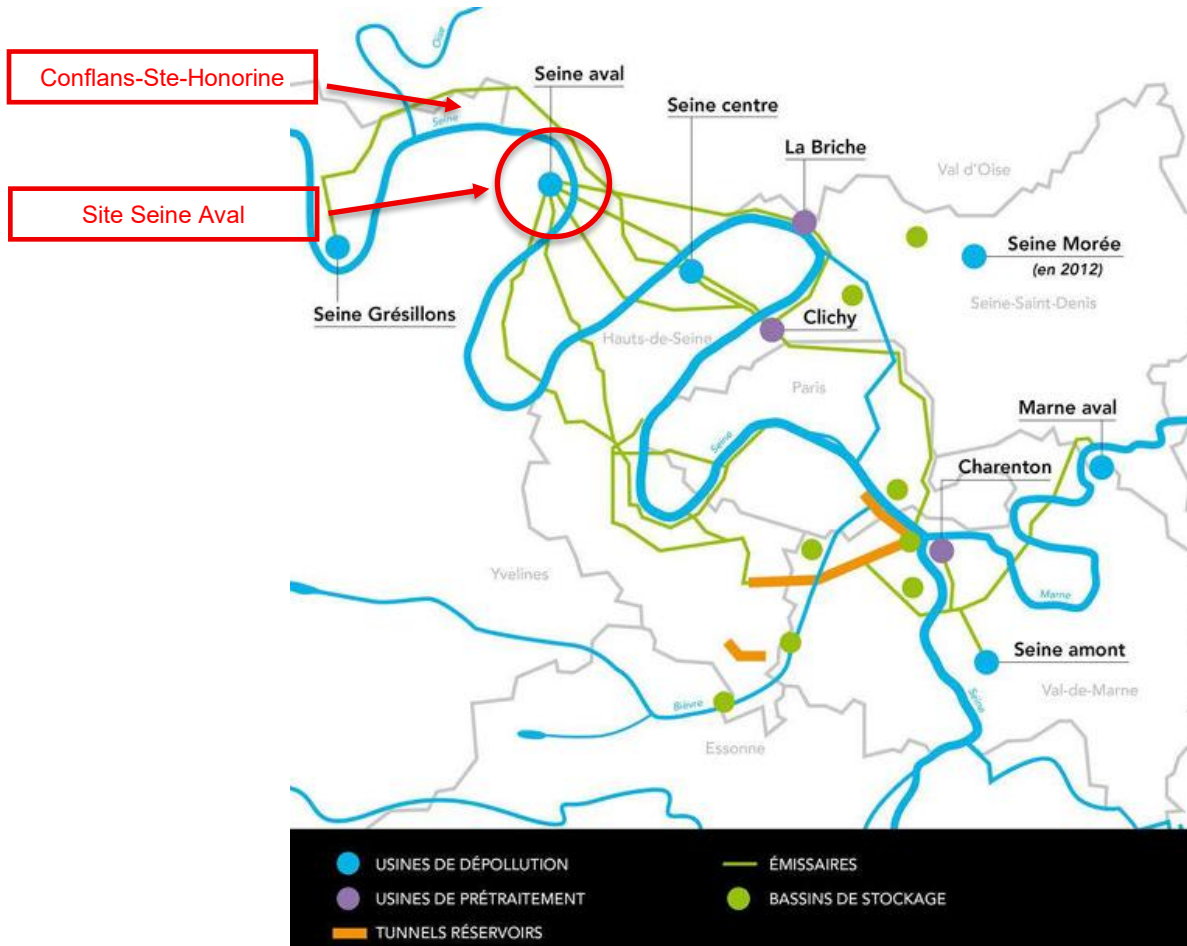
Le CAPUI appelle les autorités à « mettre en place des plans d'action », à « ne pas négliger la prévention des risques ».

Il a lancé une pétition en ligne en septembre 2025.

<https://www.change.org/p/usine-seveso-d-ach%C3%A8res-siaap-les-riverains-veulent-une-meilleure-pr%C3%A9vention-des-risques>

Cette pétition sera remise aux services de l'État d'ici la fin de l'année 2025.

Le CAPUI demande en particulier l'organisation annuelle d'un exercice d'alerte simulant un accident majeur à l'usine Seine-aval du SIAAP (classée SEVESO, seuil haut), qui impliquerait la population, les services publics (Mairies, Police, Pompiers...) et les établissements accueillant du public.



Ouvrages du SIAAP en Ile-de-France



Vues aériennes – photos SIAAP

Les observations de Conflans Cadre de Vie et Environnement :

CCVE adhère aux remarques du CAPUI et appuie les demandes suivantes :

1) Dans quels délais pourra être renforcée la sûreté de l'usine ?

Le rapport de l'inspection des installations classées du 04 juillet 2024 indique que le SIAAP doit « sécuriser la mise en œuvre des procédures de Plan d'Opération Interne (POI) et celle des Produits Chimiques et Auxiliaires de Synthèse (PCAS) » .

CCVE demande comment les élus et autres parties prenantes peuvent être associés en matière de communication dans ces procédures ?

2) Travaux suite accident du 18 août 2024

Le rapport de l'inspection des installations classées du 03 septembre 2024 précise qu'un stockage des boues des installations avait débordé.

La préfecture préconise l'installation de détecteurs de gaz et de groupe électrogène.

CCVE demande la date de mise en œuvre de ces préconisations.

3) Analyse du bilan environnemental 2024

L'application numérique prévue fin 2024 de signalement des réclamations, n'est pas opérationnelle à ce jour. A Conflans, l'impact odorant est localisé principalement au niveau du quai de Gaillon et de l'avenue de Bellevue.

CCVE souhaite que soient réalisées par le SIAAP des campagnes spécifiques de détection sur le quai de Gaillon et l'avenue de Bellevue.

4) Projets de travaux 2025-2026

Réhabilitation de la clarifloculation et refonte du BIOGAZ (nouveau digesteurs).

CCVE demande quels sont les impacts des travaux prévus, sur les communes environnantes, dont Conflans-Sainte-Honorine.

5) Incident du 25 juin 2025

L'épisode orageux du 25 juin a conduit à une saturation du système d'assainissement entraînant des déversements dans la Seine, d'eaux partiellement traitées.

Ces déversements ont impacté le taux d'oxygène de la Seine et ont conduit à la mortalité de poissons dans la zone d'Herblay et de Conflans (environ 2 tonnes de poissons morts ont été ramassées par le SIAAP du 26 juin au 1er juillet 2025).

CCVE demande que soient prévues par le SIAAP des campagnes de réoxygénation de la seine, lorsqu'en été le taux d'oxygénation de la seine est au plus bas, afin d'éviter les risques de mortalité des poissons.

Les abords du Port à sable, au Confluent



Réunion publique du quartier Fin d'Oise du 9 décembre 2024 : CCVE et de nombreux riverains du Port à sable, exploité par Haropa sur le quai du Confluent, ont rappelé les nuisances subies de façon fréquente du fait des activités de traitement de matériaux, installées sur le site :

- non-respect des horaires d'activité, dépassement des seuils de bruit, accroissement du trafic de camions, pollution de l'air engendrée par les engins de chantier...

Une étude de niveaux sonores, réalisée en 2024 par Bruitparif, a confirmé que les seuils réglementaires maximums étaient dépassés.

Début janvier 2025, Haropa (responsable du site) a annoncé aux riverains qu'il avait décidé de refuser sur ce port, à partir du mois de mars 2025, les activités d'enrochement (activités les plus bruyantes).

Résultats de l'étude Bruitparif sur les nuisances sonores causées par le Port à sable [Microsoft Word - Rapport 11 cotes vannes Haropa v0.docx](#)

1) Nuisances sonores

Le port de Conflans Fin d'Oise est un port d'activités situé au Confluent sur environ 600 mètres de long.

Cinq entreprises exploitent la zone (du Nord au Sud) : STANOP, CDES, POINT P, LE BLOC et STDN.

L'activité de la Stanop est soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

En 2023, une plainte a été déposée par les riverains contre les nuisances sonores provenant de la Stanop.

Les services de l'État (DREAT-IdF) ont tout d'abord répondu à cette plainte en se référant à des études de bruit de 2016 et 2020 et concluent au « *respect des valeurs limites des niveaux de bruit et d'émergence définies par l'arrêté du 27 janvier 1997* ».

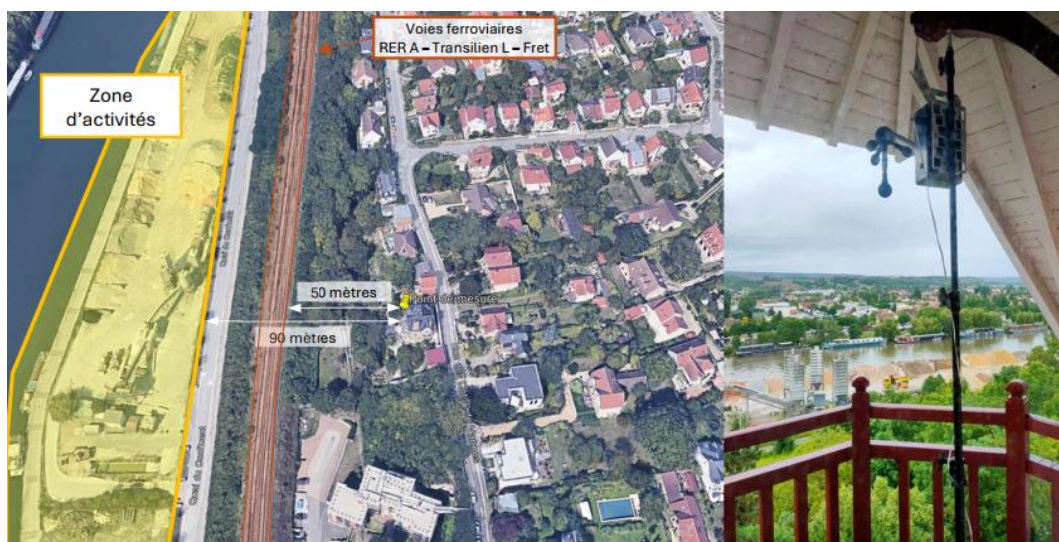
Cependant, les riverains continuant à se plaindre des nuisances sonores liées aux activités du Port, Haropa a mis en place en 2024 un suivi du bruit sur cette zone.

Un capteur de bruit de type « méduse » a été installé entre le 31 mai 2024 et le 21 août 2024, chez un riverain au 11 Rue des Côtes de Vannes.

Ce capteur a vocation à être déplacé si besoin sur d'autres sites d'observation faisant l'objet de plaintes pour nuisances sonores de la part des riverains.

2) Le capteur « méduse »

Développé par Bruitparif, le capteur acoustique « méduse » permet d'améliorer la compréhension des nuisances sonores et d'aider à leur gestion.



3) Conclusions

La mesure réalisée à l'aide du capteur « méduse » a permis de dresser un diagnostic de l'environnement sonore au 11 rue des Côtes de Vannes à Conflans Saint-Honorine. Les sources sonores dominantes sont le bruit de l'activité ICPE de la STANOP ainsi que le bruit ferroviaire.

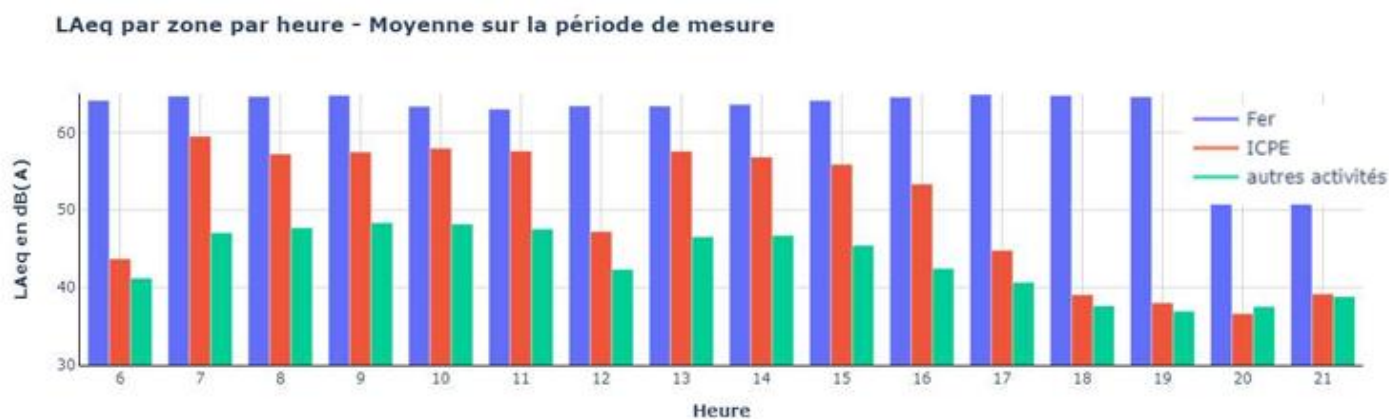
Les autres activités du Port de Conflans Fin d'Oise ne contribuent qu'à une part marginale au niveau sonore globale (2% de la contribution globale).

En journée, l'activité de la Stanop représente le bruit dominant pendant plus de 50 % du temps total.

En revanche, en terme de bruit de type événementiel (pic de bruit), la contribution la plus importante dans le bruit ambiant global est le bruit ferroviaire.

En moyenne, sur l'ensemble de la période de mesure (du 31 mai au 20 août 2024), l'émergence associée à l'activité Stanop est de 10,5 dB(A) en journée.

Cette valeur est supérieure à l'émergence maximale admissible de 5 dB(A) stipulée par l'arrêté du 23 janvier 1997.



Les dernières analyses de bruit effectuées par la Stanop au droit de son site ont été communiquées aux riverains du port lors d'une réunion qui s'est tenue en juin 2025. Le bruit du moteur d'un malaxeur a été identifié comme élément le plus préjudiciable. Son changement a été programmé.

Haropa Port a par ailleurs confirmé avoir renforcer les conditions d'accès du site pour éviter l'arrivée des camions extérieurs avant 7h du matin.

Les travaux du nouveau Port Seine Métropole Ouest – PSMO

Les travaux du nouveau port ont commencé au cours de l'été 2024 par des aménagements sur la zone des bateaux-logement, à proximité du quai de l'Île du Bac.



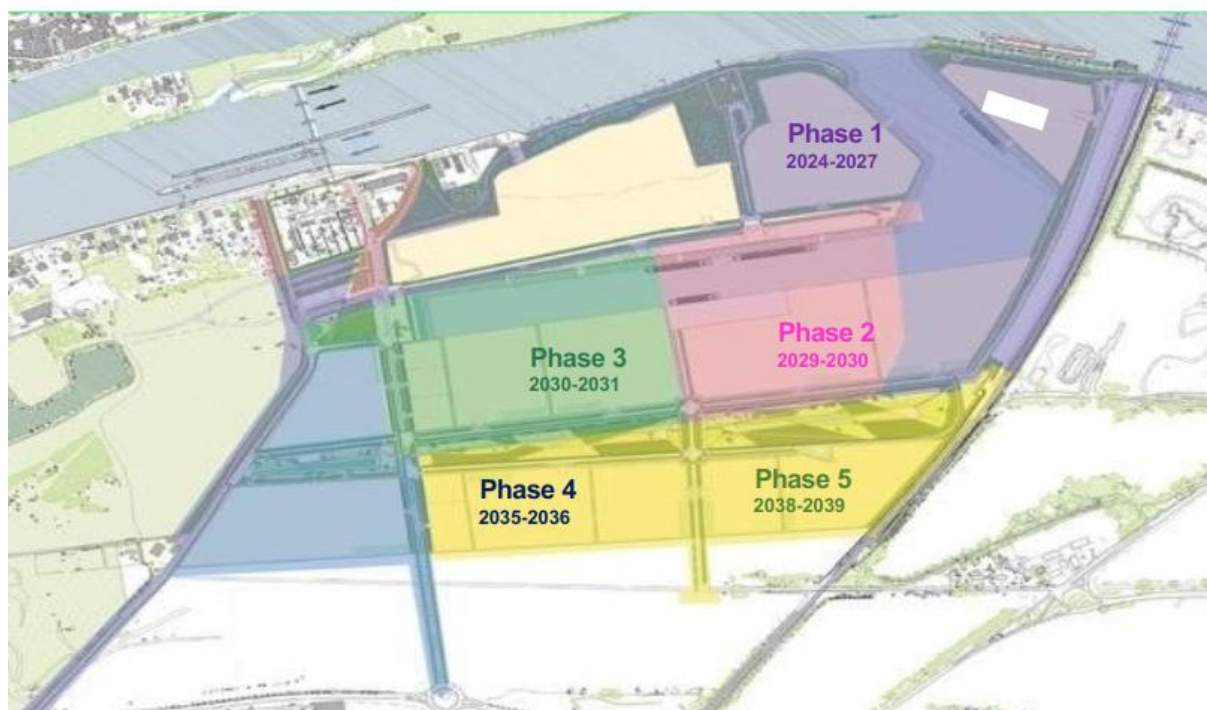
Travaux réalisés pour le déplacement des bateaux logements à l'entrée de la future darse

Les demandes de CCVE, formulées à l'Instance Permanente de concertation, sont principalement les suivantes :

- 1) Réaliser dès que possible des **talus de protections** autour du projet de nouveau port PSMO pour prévenir les **nuisances sonores et visuelles**, pour les riverains des trois communes (Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy, Achères).
- 2) **Renforcement du programme de végétalisation** en périphérie du site : les arbres demandent 30 ans pour arriver à maturité !
- 3) Réaliser pendant les années de travaux, des déviations les plus courtes possibles des **itinéraires piétons et cyclables** du bord de Seine, par des chemins temporaires aménagés.



Rappel du projet d'aménagement d'ensemble



Rappel du schéma des grandes phases de travaux, de 2024 à 2039

Qu'est-ce que le rôle de « Sentinelle » ?



CCVE participe au réseau de « sentinelles », mis en place dans les 3 communes concernées (Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine), afin de remonter les signalements lorsque des nuisances se présentent.

L'association n'a pas eu de sollicitation en tant que « sentinelle », et d'observations de nuisances à communiquer à ce jour.

Le Tribunal administratif a eu l'occasion de préciser le rôle des « Sentinelles » par décision du 04/07/2025 :

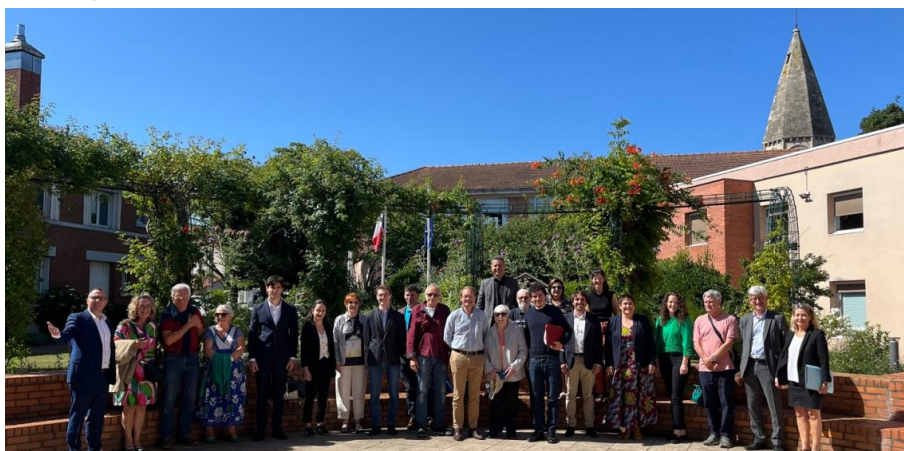
Concernant les nuisances pour les populations environnantes, le rôle des sentinelles sera d'analyser et de mesurer si les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (pollutions industrielles liées aux poussières ou fumées, pollutions sonores ou visuelles et les pollutions classiques liées au trafic routier) mises en place par l'entreprise de Génie Civil sont suffisantes.

Fin des travaux préparatoires et remise des clefs des Bateaux-logements le 10 juillet 2025

Haropa a officialisé le transfert de la nouvelle zone dédiée aux bateaux-logements à Voies Navigables de France (VNF), désormais en charge de son exploitation.

Les propriétaires des bateaux-logements bénéficient désormais de nouveaux services modernisés et adaptés à leurs besoins : des ducs d'Albe pour un amarrage sécurisé ; des passerelles mobiles individuelles, plus larges et plus sûres ; des raccordements à l'eau et à l'électricité

Instance Permanente de concertation du 10 juillet 2025 (Merci des infos de Philippe L. de CCVE)



Cette rencontre a permis de présenter les dernières actualités du projet PSMO :

- la fin des travaux de la **zone bateaux-logements** ;
- les opérations de **renaturation des berges** en lien avec les engagements environnementaux du projet ;
- le **calendrier de la phase 1**, 2025 à 2028 : creusement de la darse.

Les participants ont pu s'informer sur plusieurs enjeux prioritaires pendant les travaux :

- la **gestion des accès poids lourds** pendant les phases de chantier ;
- la **maîtrise des nuisances** (bruit, poussière, circulation) ;
- le **renforcement des dispositifs d'information locale** pour les riverains et les usagers locaux.

a) Trafic PL lié au travaux :

Au sujet de trafic PL induit par les travaux au cours des trois prochaines années de creusement de la darse, Haropa l'évalue de 30 à 45 rotations de PL par jour.

Cela représenterait une augmentation d'environ 6% des trafics PL existants liés aux activités de sablière

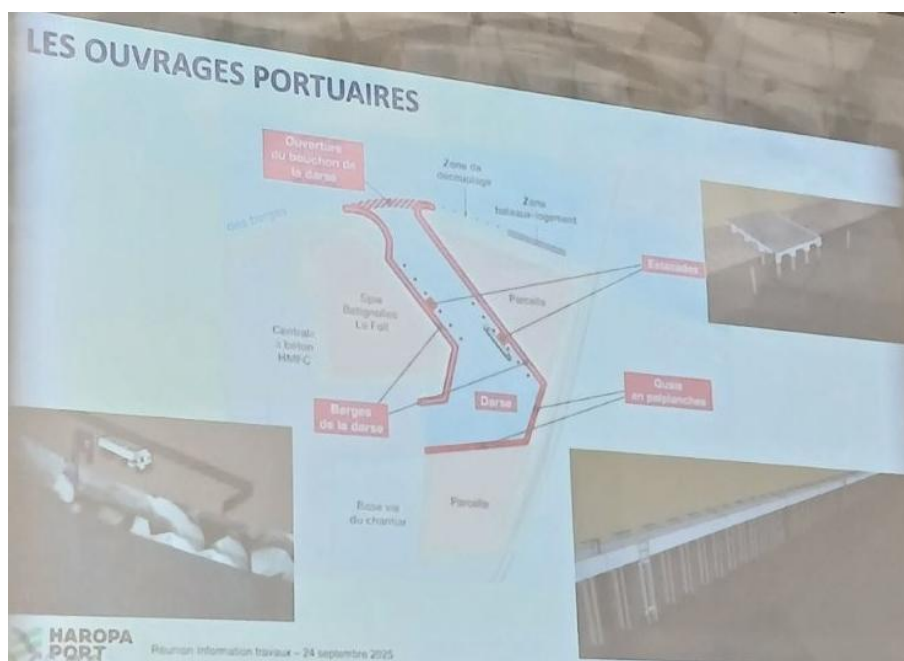
b) Travaux de végétalisation des bords de Seine

L'installation d'un rideau végétal est prévu en partie haute des berges du quai de l'Ile du Bac

c) Travaux de creusement de la darse, ouverture sur la Seine et pose d'une passerelle

La pose d'une passerelle en bordure de Seine est envisagée par Haropa à la fin des travaux, c'est-à-dire après 2028.

Réunion d'information Travaux du Mardi 24 Septembre 2025



Merci à Martine L. et Philippe L. qui ont pu assister à cette réunion publique, au cours de laquelle l'équipe projet de Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) a poursuivi la présentation des travaux 2026 :

- Démarrage des travaux de creusement de la darse,
- Réalisation des quais et estacades.

Impacts et risques potentiels : bruit (engins et battage des palplanches), poussières de déblais, circulation de PL.

L'application de signalement des nuisances sur smartphone sera effective en octobre 2025.

Possibilité de signalement d'incident via le mail :
portseinemetropoleouest@haropaport.com

La « photo du jour »



Inondations de janvier 1910, à Conflans-Sainte-Honorine

Vous êtes intéressé.e.s par le cadre de vie et
l'environnement de Conflans-Sainte-Honorine ?
Soutenez et faites connaître CCVE autour de vous !



Suivez-nous sur : www.facebook.com/ConflansCadredeVieetEnvironnement



et sur le site : www.conflanscadredevie.com

Pour nous contacter, écrivez à : conflanscadredevie78@gmail.com

N'hésitez pas à informer les personnes que vous connaissez, susceptibles d'être intéressées par notre association et, si cela est possible, à faire suivre la Lettre Infos de CCVE à vos contacts, proches ou voisins, pour mieux faire connaître l'association !

Merci de votre engagement et de votre soutien ! 😊